ESTIMATES

Civil Aviation Tribunal of Canada

Performance Report

For the period ending
March 31, 2001

Canada

Improved Reporting to Parliament Pilot Document

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament.

The Estimates of the Government of Canada are structured in several parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve.

The *Report on Plans and Priorities* provides additional detail on each department and its programs primarily in terms of more strategically oriented planning and results information with a focus on outcomes.

The *Departmental Performance Report* provides a focus on results-based accountability by reporting on accomplishments achieved against the performance expectations and results commitments as set out in the spring *Report on Plans and Priorities*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of funds.

©Minister of Public Works and Government Services Canada — 2001

Available in Canada through your local bookseller or by mail from

Canadian Government Publishing — PWGSC

Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-4/33-2001
ISBN 0-660-61680-7

Foreword

In the spring of 2000 the President of the Treasury Board tabled in Parliament the document "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada". This document sets a clear agenda for improving and modernising management practices in federal departments and agencies.

Four key management commitments form the basis for this vision of how the Government will deliver their services and benefits to Canadians in the new millennium. In this vision, departments and agencies recognise that they exist to serve Canadians and that a "citizen focus" shapes all activities, programs and services. This vision commits the government of Canada to manage its business by the highest public service values. Responsible spending means spending wisely on the things that matter to Canadians. And finally, this vision sets a clear focus on results – the impact and effects of programs.

Departmental performance reports play a key role in the cycle of planning, monitoring, evaluating, and reporting of results through ministers to Parliament and citizens. Earlier this year, departments and agencies were encouraged to prepare their reports following certain principles. Based on these principles, an effective report provides a coherent and balanced picture of performance that is brief and to the point. It focuses on results – benefits to Canadians – not on activities. It sets the department's performance in context and associates performance with earlier commitments, explaining any changes. Supporting the need for responsible spending, it clearly links resources to results. Finally the report is credible because it substantiates the performance information with appropriate methodologies and relevant data.

In performance reports, departments strive to respond to the ongoing and evolving information needs of parliamentarians and Canadians. The input of parliamentarians and other readers can do much to improve these reports over time. The reader is encouraged to assess the performance of the organization according to the principles outlined above, and provide comments to the department or agency that will help it in the next cycle of planning and reporting.

This report is accessible electronically from the Treasury Board of Canada Secretariat Internet site:
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dpre.asp
Comments or questions can be directed to this Internet site or to:
Results Management and Reporting Directorate
Treasury Board Secretariat
L'Esplanade Laurier
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0R5
Tel.: (613) 957-7167 – Fax: (613) 957-7044

102-01151/

Civil Aviation Tribunal

Departmental Performance Report

For the period ending March 31, 2001

The Honourable David M. Collenette, P.C., M.P.

Table of Contents

Section I: Chairperson's Message 3

Section II: Agency Context 5

- Mandate, Vision and Mission 5
- Departmental Organization 5
- Organization Chart 6

Section III: Performance Accomplishments 7

- Performance Results Expectations and Strategic Outcomes 7
- Government -wide Priorities 11

Annex 1: Consolidating Reporting 13

- Future Plan 13
- Statutory Annual Reports 13
- Social Union Framework Agreement 13

Annex 2: Financial Reporting Tables 15

- Presentation of Financial Information 15

Section IV: Other Information 19

- Contacts for Further Information 19
- Statutes and Regulations Currently in Force 19
- Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports 19

Reference 20

SECTION I: CHAIRPERSON`S MESSAGE

The Civil Aviation Tribunal, an independent quasi-judicial body possessing aeronautics expertise, is integral to the enforcement of aviation safety, airworthiness, and aviation security measures in Canada. It fulfils the essential role of providing an independent review of ministerial enforcement and licensing actions taken against holders of Canadian aviation documents under the *Aeronautics Act*.

The Tribunal conducts itself in an open, impartial manner consistent with procedural fairness and natural justice. It adjudicates matters that have a serious impact on the livelihood and operations of the aviation community. Given its structure and process for conducting hearings, the Tribunal is readily accessible to that community.

The knowledge and experience in aeronautics possessed by Tribunal members enhances their independence by equipping them to understand and assess the validity of the reasons for enforcement and licensing actions. It also increases the confidence which Transport Canada and Canadian aviation document holders place in the decisions of the Tribunal.

It is important to take into account the gains in efficiency that have been achieved simply as a result of the Tribunal and the parties appearing before it adjusting to the aviation safety enforcement and licensing regime implemented in the 1986 *Aeronautics Act* amendments. Parties appearing before the Tribunal, including Transport Canada and organizations representing Canadian aviation document holders, have now acquired levels of experience and judgment which contribute greatly to achieving efficiencies in the hearing process, procedurally fair results and legitimacy for the overall enforcement process. This applies to all types of hearings.

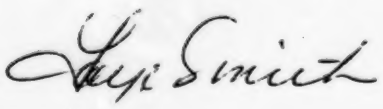

Faye Smith
Chairperson

SECTION II: AGENCY CONTEXT

Mandate, Vision and Mission

The mandate of the Civil Aviation Tribunal is provided for by Part IV of the *Aeronautics Act*. The Tribunal's principal mandate is to hold review and appeal hearings at the request of interested parties with respect to certain administrative actions taken by the Minister of Transport.

The objective of the program is to provide the aviation community with the opportunity to have enforcement and licensing decisions of the Minister of Transport reviewed by an independent body.

The Minister's enforcement and licensing decisions may include the imposition of monetary penalties or the suspension, cancellation, or refusal to renew a Canadian aviation document on medical or other grounds. The person or corporation affected is referred to as the document holder.

These decisions are reviewed through a two-level hearing process: review and appeal. All hearings are to be held expeditiously and informally, in accordance with the rules of fairness and natural justice.

At the conclusion of a hearing, the Tribunal may confirm the Minister's decision, substitute its own decision, or refer the matter back to the Minister for reconsideration.

Departmental Organization

The Civil Aviation Tribunal's only business line is to hold review and appeal hearings. The Tribunal represents the only forum for ensuring that Canadian aviation document holders have access to an independent assessment governed by considerations of natural justice.

The office of the Tribunal is located in the National Capital Region. The Civil Aviation Tribunal's Chairperson is also its chief executive officer. The Chairperson, Vice-Chairperson and immediate staff account for nine full-time equivalents. Twenty-three part-time members were in office during 2000–2001. Members are drawn from across Canada and are appointed by Order in Council on the basis of their knowledge and experience in aeronautics, including aviation medicine. All members report to the Chairperson. The part-time members are remunerated for the days they serve.

Figure 1: Organization Chart

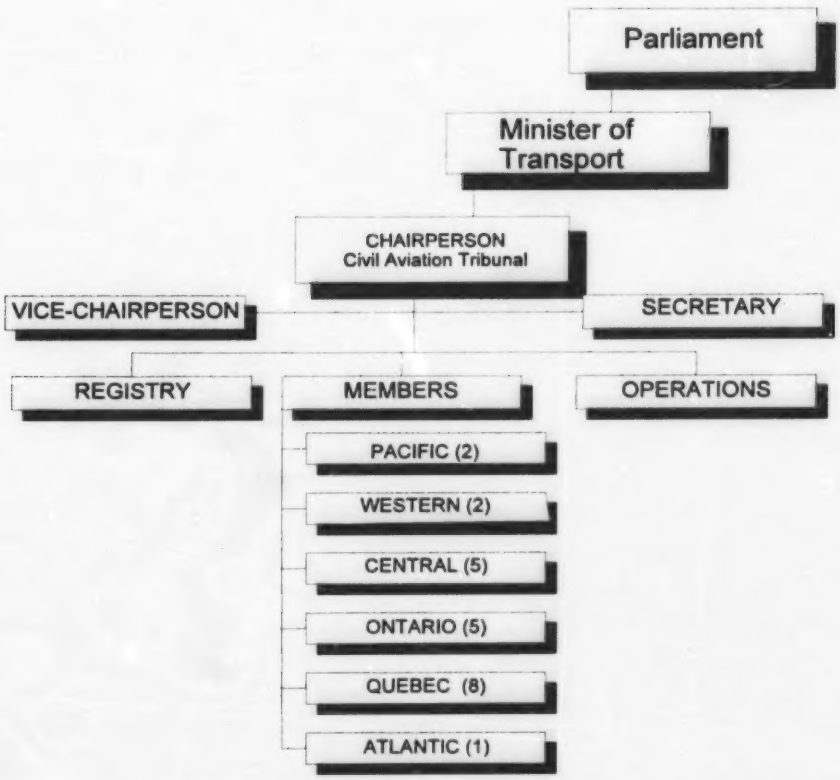

- The lower half of the organization chart displays the distribution of part-time members by region. All members report to the Chairperson.

- Nine full-time equivalents are utilized by the continuing full-time employees including the Chairperson, Vice-Chairperson and twenty-three part-time members.

SECTION III: PERFORMANCE ACCOMPLISHMENTS

Performance Results Expectations and Strategic Outcomes

To provide Canadians with:	To be demonstrated by:	Reported in:
independent review of enforcement and licensing decisions taken by the Minister of Transport under the *Aeronautics Act*	• hearings that are held expeditiously, fairly and informally	DPR Sec III P.8.
	• timely disposition of review and appeal hearings within service standards	DPR Sec III P.10. Annual Report P.14 *Civil Aviation Tribunal Rules*
	• hearings conducted in accordance with the rules of fairness and natural justice	DPR Sec III P.10.
	• the use of pre-hearing conferences to streamline and expedite the hearing process	DPR Sec III P.10.
	• quality and consistency of decision making	DPR Sec III P.8.
	• a level of satisfaction by the aviation community	DPR Sec III Perormance Accomplishments Web Site: www.cat-tac.gc.ca Guide to Tribunal Hearings

Performance Accomplishments

In conducting its reviews of enforcement and licensing decisions of the Minister of Transport, the Civil Aviation Tribunal provides a public interest program that is unique to civil aviation in Canada. The Tribunal's efficiencies provide visible validation and confirmation of Canada's civil aviation safety system. Moreover, the Tribunal process is able to quickly identify aviation concerns of a technical or legislative nature leading to necessary amendments of aviation regulations to benefit all Canadians through the enhancement and maintenance of aviation safety in Canada. For 2000–2001 the Tribunal

forecasted work on approximately 350 case files with planned spending of $1,204,244 and nine FTEs. The Tribunal worked on 350 actual case files. A breakdown of cases by category and region as well as reviews and appeals held over the past three five are in Figures 2 to 4 on pages 8 and 9.

In the 12-month reporting period, the Civil Aviation Tribunal registered 222 new requests for reviews and 22 requests for appeals from the aviation community. This represents a decrease of 6 new case files registered over fiscal year 1999–2000. In addition to the new cases registered in this reporting period, 150 cases were carried over from the previous reporting period, bringing the total caseload to 350. This represents an increase of 25 cases over 1999–2000.

A breakdown of the 350 cases handled by the Tribunal reveals that 16 cases awaiting a decision were carried over from the fiscal year 1999–2000. In the current reporting period, 150 cases were concluded without a hearing and 91 cases were concluded with a hearing, of which 24 are still awaiting decisions. At the end of 2000–2001, 73 cases were pending further action and 20 have been scheduled for the 2001–2002 fiscal year.

It should be noted that many of the 150 cases concluded without a hearing namely 58 cases were requests registered with the Tribunal and concluded shortly before the hearing was to take place, which means that all registry work that leads up to the hearing was completed. In many cases an agreement was reached between the parties. In other cases Transport Canada or the document holder withdrew their applications. Of the 91 cases concluded with a hearing, 69 were 1st level reviews, and 22 were 2nd level appeals and 32 cases had been postponed and rescheduled at a later date.

Figure 2: Total Cases by Category

*Category	Pac.	West.	Cent.	Ont.	Que.	Atl.	Hq.	Total	%
Medicals	12	8	10	22	22	3	0	77	22
Suspensions	10	2	2	17	24	7	3	65	19
Fines**	7	40	39	38	60	11	5	200	57
Cancellations	2	0	0	0	6	0	0	8	2
Totals	31	50	51	77	112	21	8	350	100
%	9	14	15	22	32	6	2	100	

* See Reference for more information on categories

** Also includes a case received from the Canadian Transportation Agency

Note: Central and Western Regions reflect Prairie & Northern Region

Indicators in Figures 2 and 3 are actual numbers of cases. Total cases by category are not sufficient to determine all financial implications by simply forecasting the number of applications received by type of infraction and the manner in which they are resolved. However, an estimated cost average for review and appeal hearings for the past five fiscal years is presented in Figure 5 page 15.

Figure 3: Reviews and Appeals Concluded with a Hearing

Hearing Level	Pac.	West.	Cent.	Ont.	Que.	Atl.	Hq.	Total	%
Reviews	5	6	16	14	25	3	0	69	76
Appeals	2	3	7	2	8	0	0	22	24
Totals	7	9	23	16	33	3	0	91	100

Figure 4: Reviews and Appeals over the past 5 Years

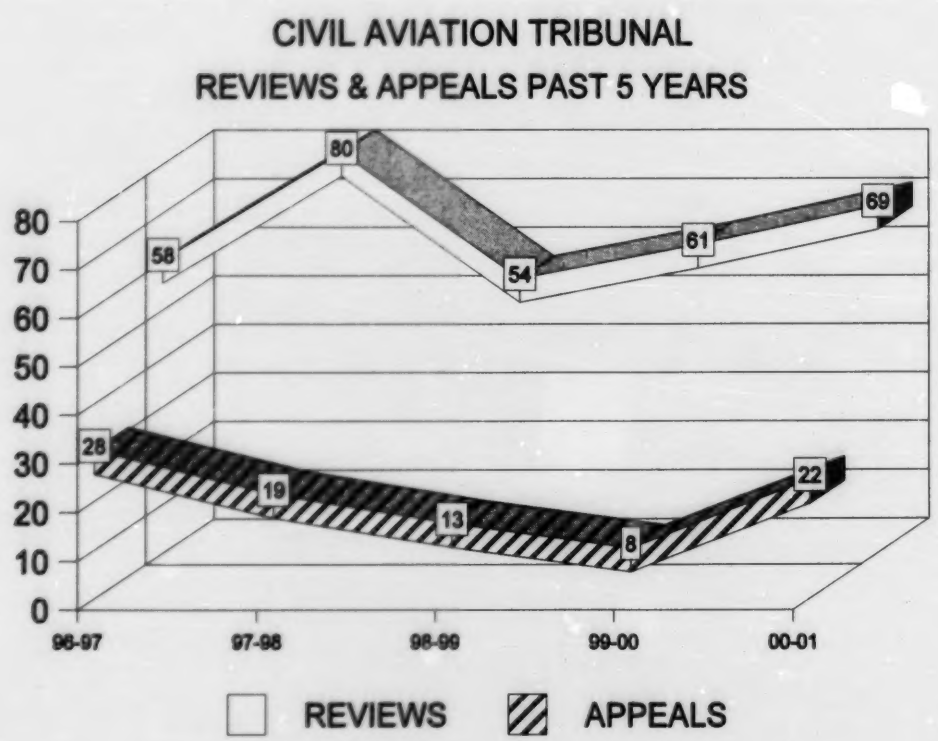

The program's effectiveness can be measured by its ability to provide the aviation community with the opportunity to have Ministerial decisions reviewed fairly, equitably and within a reasonable period of time. Tribunal hearings are readily accessible to the lay person without the attendant legal complexities and case backlogs which were visited upon the court system that prevailed prior to the creation of the Civil Aviation Tribunal.

The Tribunal strongly encourages its members to provide their determinations quickly. Although there is no statutory requirement for it to do so, the Tribunal issues written reasons for all its determinations. This allows Transport Canada and Canadian aviation document holders to better understand the outcome of the matter and, where applicable, to make a more enlightened decision as to the exercise of their right of appeal. The average lapsed time between the conclusion of a review hearing and the issuance of a determination is 49 days and 68 days for an appeal. This represents an improvement in efficiency from 1992–1993 as the average lapsed time between the conclusion of a review hearing and the issuance of a determination was 120 days and 90 days for an appeal. This brings the hearing process to a timely conclusion for both parties appearing before the Tribunal and a high level of satisfaction from the aviation community.

The Tribunals's mission is to do justice and be seen to do justice in all reviews and appeals and to resolve disputes according to the *Rules Governing the Practice and Procedure in Connection with Matters Dealt with by the Civil Aviation Tribunal* in all cases in a fair independent and timely manner.

The Tribunal encourages the use of pre-hearing conferences to assist the parties appearing before it, to identify the issues for determination by the Tribunal and to disclose and exchange documents. By conducting a pre-hearing conference, the length of the hearing in 15 cases was reduced from 4 days to 2 days and last-minute adjournments necessitated by late disclosure were avoided. Such conferences have also been particularly effective in settling licence suspensions and cancellations on medical grounds without the necessity of a hearing. The Tribunal staff contacts the parties to schedule mutually agreed hearing dates to the extent possible to avoid unnecessary adjournments.

The success of the Tribunal over the past 15 years can be attributed to the importance placed on the training and development of its part-time members and staff. A significant portion of the Tribunal's budget is expended on training. The skilfully developed training programs and seminars are reflected in the quality of hearings that are held across the country and the decisions rendered by Tribunal members.

Other Performance Issues to Note

Government-wide Priorities

The Civil Aviation Tribunal reports to Parliament through the Minister of Transport. Its clients are the aviation community and Transport Canada. The Tribunal serves the Canadian flying public by contributing to a safe and efficient aviation enforcement and licensing system.

ANNEX 1: CONSOLIDATING REPORTING

Future Plans

The mandate of the Civil Aviation Tribunal will be expanded to act as a multi-modal review body for administrative and enforcement actions taken under various federal transportation acts. Therefore, the Tribunal's caseload will enlarge considerably over the next few years.

Statutory Annual Reports

The Tribunal will submit for discussion to the Canadian Aviation Regulation Advisory Council the repeal of section 35 of the *Aeronautics Act*. It is our understanding that the legislation has been drafted for the expansion of the Civil Aviation Tribunal to a multi-modal tribunal. Should the decision be made to eliminate the annual report, it would likely be more expedient to make the change at that time. Consequently, it is likely that Canadian Aviation Regulation Advisory Council will defer the amendment proposal of section 35 to that time.

Social Union Framework Agreement

The Civil Aviation Tribunal represents the only forum for ensuring that Canadian aviation document holders have access to an independent assessment governed by considerations of natural justice. Its role does not overlap with, nor is it duplicated by, any other agency, board or commission. It is unique in the transportation sector in that its function is entirely adjudicative. There are approximately 65,000 licensed aviation personnel in Canada and approximately 30,000 registered aircraft. Because of this volume, the number of infractions under the *Aeronautics Act* should rise slightly or at least remain unchanged. The Enforcement and Licensing personnel at Transport Canada can, under the *Aeronautics Act*, suspend, cancel or refuse to renew a Canadian aviation document or impose a monetary penalty. The level of enforcement is entirely controlled by Transport Canada but impacts on the Tribunal. The Tribunal is also affected by the department's rewrite of its aviation regulations including the designation of a large number of offences under the *Designated Provisions Regulations* which were formerly adjudicated in the court system.

ANNEX 2: FINANCIAL REPORTING TABLES

Presentation of Financial Information

Planned spending for the Tribunal was $985,000. During the year, supplementary estimates increased the total authorities to $1,204,000. The actual expenditures were $1,120,244. The personnel costs accounted for 54% of actual expenditures and operations accounting for 46%. The cost for cases concluded with a hearing was $253,859 and $41,662 for cases concluded without a hearing.

There has been a marked increase in the general demand for the Tribunal's services. The growth in applications concluding with the more costly formal hearings has been particularly noticeable over the last year. In 1999-2000, the monthly hearing average rose from 5.5 to 8. This level of monthly activity has continued in 2000-2001. In addition to the higher volume of hearings, there has been an increase in case complexity and accompanying escalation of price for travel and professional assistance. Consequently, to cover increased administration charges, the Tribunal received additional funds by a Treasury Board Submission in the amount of $135,000. The Tribunal was required to have a new financial system, called the FIS system, fully in place as of April 1, 2001. The Tribunal is connected with Public Works and Government Services Canada's financial system known as the Common Department Financial System (CDFS). The special Treasury Board (TB) vote 10 funding allocation was in the amount of $20,000 for the implementation of the financial system.

Figure 5: Average Costs for Reviews and Appeals

(Dollars)	**2000-2001**	**1999–2000**	**1998–1999**
Reviews	$2,535.41	$2,977.37	$2,588.00
Appeals	$4,913.51	$7,114.77	$5,740.00
Reviews and Appeals Held	**91**	**69**	**67**

When comparing the types of hearing actions, there are significant variances in resources spent due to uncontrollable factor such as location, travel, time spent on hearings, remuneration, interpreters, preparation, decision writing, costs for court reporting, transcripts, translations. The Chairperson and Vice-chairperson presided over 19 of the 91 cases. Cases are heard together to reduce costs. The average costs fluctuate each fiscal year as they are determined by the number of reviews and the complexity of cases.

The following tables are applicable to the Civil Aviation Tribunal

Table 1 – Summary of Voted Appropriations

Financial Requirements by Authority ($ thousands)				
		2000–2001		
Vote		Planned Spending	Total Authorities	Actual
	Civil Aviation Tribunal			
40	Operating expenditures	885.0	1,101.0	1,020.2
	Capital expenditures	–	–	–
(S)	Contributions to employee benefit plans	100.0	103.0	100.0
(S)	Chairperson of the Civil Aviation Tribunal - Salary and motor car allowance	–	–	–
(S)	as required	–	–	–
	Total Agency	985.0	1,204.0	1,120.2

Table 2 – Comparison of Total Planned to Actual Spending

Civil Aviation Tribunal			
Departmental Planned versus Actual Spending (thousands)			
	2000–2001		
Business Line	Planned Spending	Total Authorities	Actual Spending
FTEs	8	8	9
Operating	985.0	1,204.0	1,120.2
Total Gross Expenditures	985.0	1,204.0	1,120.2
Cost of services provided by other departments	165.8	165.8	159.3*
Net Cost of Program	1,150.8	1,369.8	1,279.5

* There is a decrease of $6.5 for the accommodation provided by Public Works and Government Services Canada.

Table 3 – Historical Comparison of Total Planned Spending to Actual Spending

Historical Comparasion of Departmental Planned versus Actual Spending ($ thousands)					
			2000–2001		
Business Line	Actual 1998-1999	Actual 1999-2000	Planned Spending	Total Authorities	Actual
Civil Aviation Tribunal	913.1	992.0	985.0	1,204.0	1,120.2
Total	913.1	992.0	985.0	1,204.0	1,120.2

SECTION IV: OTHER INFORMATION

Contacts for Further Information

Civil Aviation Tribunal
333 Laurier Avenue West
Room 1201
Ottawa, Ontario
K1A 0N5

Telephone: (613) 990-6906
Fax: (613) 990-9153
e-mail: cattac@smtp.gc.ca
Internet Web Site: www.cat-tac.gc.ca

Faye Smith – Chairperson
Allister Ogilvie – Vice-Chairperson
Marie Desjardins – Acting Executive Services Manager
Mary Cannon – Acting Registrar (Ontario, Prairie & Northern and Pacific Regions)
Susanne Forgues – Acting Registrar (Headquarters, Quebec and Atlantic Regions)

Statutes and Regulations Currently in Force

Aeronautics Act	R.S., c. A-2, as amended
Canada Transportation Act Designated Provisions Regulations	SOR/99-244, June 11, 1999
Civil Aviation Tribunal Rules	SOR/93-346, as amended

Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports

Report on Plans and Priorities 2001–2002
Annual Report 2000–2001
Guide to Tribunal Hearings

Reference

The tables are presented under four categories

Medicals	Suspensions	Fines	Cancellations
– ATC*	– AME**	– AME** unpaid fine	– AME**
– Pilot	– Approved maintenance organization	– ATC* unpaid fine	– Certificate of airworthiness
	– Operating certificate	– Aircraft owner unpaid fine	– Personnel security
	– Operator security	– Operator security unpaid fine	– Pilot
	– Personnel security	– Operator unpaid fine	
	– Pilot competence	– Pilot unpaid fine	
	– Pilot enforcement		
	– Pilot instrument rating		
	– Pilot proficiency check		

* Air Traffic controller
** Aircraft maintenance engineer

INDEX

Chairperson's Message 3
Agency Context 5
Consolidating Reporting 13
Contacts for Further Information 19
Departmental Organization 5
Financial Reporting Tables 15
Future Plan 13
Government -wide Priorities 11
Mandate, Vision and Mission 5
Organization Chart 6
Other Information 19
Performance Accomplishments 7
Performance Results Expectations and Strategic Outcomes 7
Presentation of Financial Information 15
Reference 20
Social Union Framework Agreement 13
Statutes and Regulations Currently in Force 19
Statutory Annual Reports 13
Statutory Annual Reports and Other Departmental Reports 19

BUDGET DES DÉPENSES

Tribunal de l'aviation civile du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2001

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement
Document pilote

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement.

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le Rapport sur le rendement met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

No de catalogue BT31-4/33-2001
ISBN 0-660-61680-7

Avant-propos

Au printemps 2000, la présidente du Conseil du Trésor a déposé au Parlement le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes* : *Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*. Ce document expose clairement les mesures qu'entend prendre le gouvernement pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion des ministères et organismes fédéraux.

En ce début de millénaire, l'approche utilisée par le gouvernement pour offrir ses programmes et services aux Canadiens et Canadiennes se fonde sur quatre engagements clés en matière de gestion. Tout d'abord, les ministères et les organismes doivent reconnaître que leur raison d'être est de servir la population canadienne et que tous leurs programmes, services et activités doivent donc être « axés sur les citoyens ». Deuxièmement, le gouvernement du Canada s'est engagé à gérer ses activités conformément aux valeurs les plus élevées de la fonction publique. Troisièmement, dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et Canadiennes. En dernier lieu, le gouvernement du Canada entend mettre l'accent sur les résultats, c'est-à-dire sur les retombées et les effets des programmes.

Les rapports ministériels sur le rendement jouent un rôle de premier plan dans le cycle de planification, de suivi, d'évaluation ainsi que de communication des résultats, par l'entremise des ministres, au Parlement et aux citoyens. Plus tôt cette année, les ministères et les organismes ont été invités à rédiger leurs rapports en appliquant certains principes. Selon ces derniers, un rapport ne peut être efficace que s'il présente un tableau du rendement qui soit non seulement cohérent et équilibré mais bref et pertinent. Un tel rapport doit insister sur les résultats, soit les avantages dévolus aux Canadiens et Canadiennes, plutôt que sur les activités. Il doit mettre le rendement du ministère en contexte et le rattacher aux engagements antérieurs, tout en expliquant les écarts. Et comme il est nécessaire de dépenser judicieusement, il doit exposer clairement les liens qui existent entre les ressources et les résultats. Enfin, un tel rapport ne peut être crédible que si le rendement décrit est corroboré par la méthodologie utilisée et par des données pertinentes.

Par l'intermédiaire des rapports sur le rendement, les ministères et organismes visent à répondre au besoin croissant d'information des parlementaires et des Canadiens et Canadiennes. Par leurs observations et leurs suggestions, les parlementaires et les autres lecteurs peuvent contribuer grandement à améliorer la qualité de ces rapports. Nous invitons donc tous les lecteurs à évaluer le rendement d'une institution gouvernementale en se fondant sur les principes précités et à lui fournir des commentaires en vue du prochain cycle de planification.

Le présent rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à l'adresse suivante :
http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp
Les observations ou les questions peuvent être adressées directement au webmestre de ce site Web ou à l'organisme suivant :

Direction de la Gestion des résultats et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167 – Télécopieur : (613) 957-7044

Tribunal de l'aviation civile

Rapport ministériel sur le rendement

Pour la période se terminant le 31 mars 2001

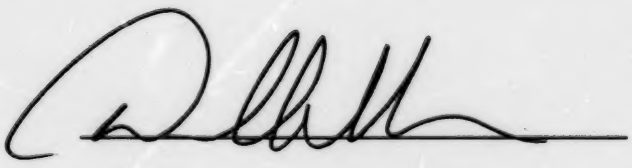

L'Honorable David M. Collenette, c.p., député

Table des Matières

Partie I: Message de la présidente 3

Partie II: Contexte propre à l'organisme 5

Mandat, vision et mission 5
Cadre de fonctionnement 5
Organigramme 6

Partie III: Réalisations en matière de rendement 7

Attentes en matière de rendement et résultats stratégiques 7
Réalisations en matière de rendement 11
Les propriétés pangouvernementales 11

Annexe1: Rapport consolidés 13

Plan futurs 13
Rapport annuels exigés par la loi 13
Entente-cadre pour l'union sociale 13

Annexe 2 : Présentation de l'information financiers 15

Présentation de information financière 15

Partie IV: Renseignements supplémentaires 19

Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires 19
Lois appliquées et règlements en vigueur 19
Rapport annuels exigés par la loi et
autres rapports ministériels 19

Référence 20

PARTIE I : MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Le Tribunal de l'aviation civile est un organisme quasi-judiciaire indépendant ayant des connaissances spécialisées en aéronautique. Il est indispensable à l'application de la loi en matière de la sécurité aérienne, de la navigabilité, et des mesures de sûreté en aviation au Canada. Le Tribunal rempli le rôle primordial de pourvoir un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements et de délivrance des permis prises par le ministre contre des titulaires de documents d'aviation canadiens en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*.

Le Tribunal exerce ses fonctions ouvertement et impartialement conformément aux principes de l'équité procédurale et de la justice naturelle. Il statue sur des questions qui produisent des effets importants sur les moyens de subsistance et sur les opérations du milieu de l'aviation. Étant donné sa structure et le processus par lequel il tient ses audiences, le Tribunal est facilement accessible aux intéressés de ce milieu.

En raison de leurs connaissances et de leur expérience en aéronautique, les membres du Tribunal font ressortir leur indépendance par le fait qu'ils sont en mesure d'évaluer la validité des raisons pour lesquelles il est nécessaire d'appliquer la loi. Leurs connaissances et leur expérience en aéronautique ont aussi pour effet d'accroître la confiance que Transports Canada et les titulaires de documents d'aviation canadiens placent dans les décisions du Tribunal.

Il est important de noter les gains en efficience réalisés par le fait que le Tribunal et les parties comparaissant devant lui ont pu s'adapter au régime de mise en application des mesures de sécurité aérienne élaboré dans la *Loi sur l'aéronautique*, dans sa version amendée en 1986. Les parties comparaissant devant le Tribunal, y compris Transports Canada et les organisations représentant des titulaires de documents d'aviation canadiens, ont acquis de l'expérience et font preuve de discernement, ce qui a contribué fortement à rendre le processus de tenue d'audiences plus efficace, à obtenir des résultats équitables suite aux procédures et à assurer une légitimité du processus de mise en application dans l'ensemble. Cela s'applique dans tous les types d'audiences.

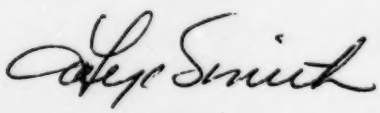

Faye Smith
Présidente

PARTIE II : CONTEXTE PROPRE À L'ORGANISME

Mandat, vision et mission

Le mandat du Tribunal de l'aviation civile est énoncé à la Partie IV de la *Loi sur l'aéronautique*. Le mandat principal du Tribunal est de tenir des audiences en révision et en appel à la demande des intéressés relativement à certaines décisions administratives prises par le ministre des Transports.

L'objectif du programme est de pourvoir au milieu de l'aviation un processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis prises par le ministre des Transports.

Les décisions d'application des règlements ou de délivrance des permis du ministre peuvent comprendre l'imposition d'une amende, la suspension, l'annulation ou le refus de renouveler un document d'aviation canadien pour des raisons médicales ou autres. Les personnes ou les personnes morales affectées sont désignées sous le nom de titulaire d'un document.

La révision de ces décisions peut être faite à deux niveaux : une révision et un appel. Les audiences sont tenues rapidement et sans formalités aux termes des règles d'équité et de justice naturelle.

À la suite d'une audience, le Tribunal peut, selon le cas, confirmer la décision du ministre, y substituer sa propre décision ou encore renvoyer l'affaire au ministre pour réexamen.

Cadre de fonctionnement

Le Tribunal de l'aviation civile n'a qu'un secteur d'activité, soit de tenir des audiences en révision et en appel. Le Tribunal constitue le seul forum permettant aux titulaires de documents d'aviation canadiens de s'assurer d'avoir accès à un jugement indépendant régi par les principes de la justice naturelle.

Le siège du Tribunal se trouve dans la région de la capitale nationale. La présidente du Tribunal de l'aviation civile en est aussi la première dirigeante. La présidente, le vice-président et le personnel immédiat représentent neuf équivalents temps plein. Vingt-trois membres à temps partiel étaient en fonction durant l'exercice 2000–2001. Répartis dans les diverses régions du Canada, les membres sont nommés par décret en conseil en raison de leurs connaissances et de leur expérience en aéronautique, y compris la médecine aéronautique. Tous les membres se réfèrent à la présidente. Les membres à temps partiel sont rémunérés pour les journées qu'ils sont en fonction.

Tableau 1: Organigramme

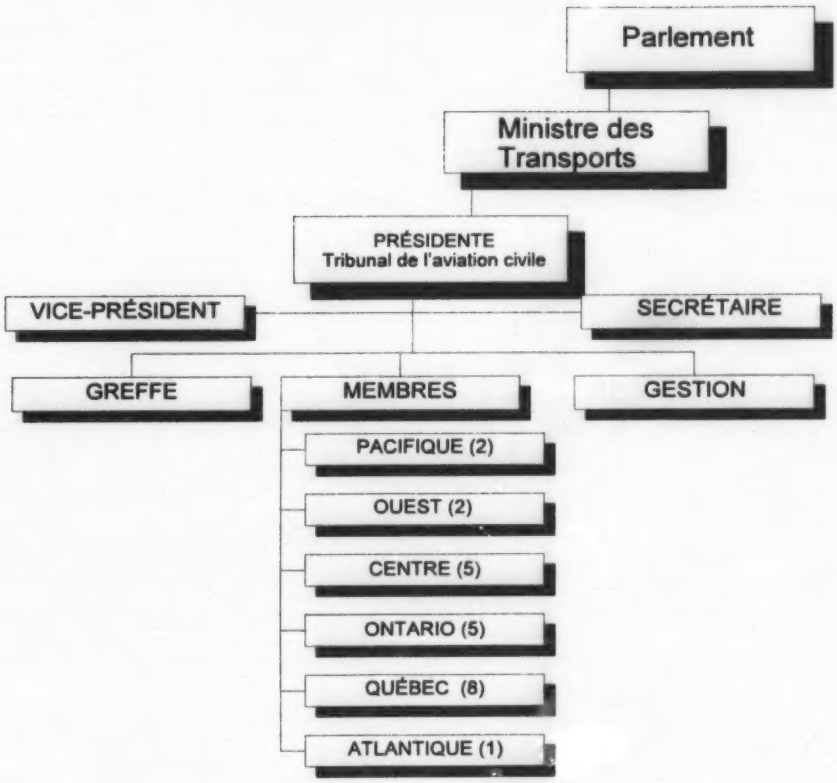

- La partie inférieure de l'organigramme indique la répartition par région des membres à temps partiel. Tous les membres se réfèrent à la présidente.

- Neuf équivalents temps plein sont utilisés par les employés à temps plein permanents, y compris la présidente, le vice-président et les vingt-trois membres à temps partiel.

PARTIE III : RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

Attentes en matière de rendement et résultats stratégiques

Pour fournir aux Canadiens :	qui se manifeste par :	figure dans :
processus indépendant permettant la révision des décisions d'application des règlements et de délivrance des permis prises par le ministre en vertu de la *Loi sur l'aéronautique*	• des audiences qui sont tenues rapidement, équitablement et sans formalités	RMR Partie III p.8.
	• le règlement des audiences en révision et en appel en accord avec les normes de service et dans un laps de temps raisonnable	RMR Partie III p.10. Rapport annuel p.14. *Règles du Tribunal de l'aviation civile*
	• des audiences tenues aux termes des règles d'équité et de justice naturelle	RMR Partie III p.10.
	• la tenue de conférences préparatoires à l'audience pour rationaliser et accélérer le déroulement des audiences	RMR Partie III p.10
	• la qualité et la consistance des décisions rendues	RMR Partie III p.8.
	• le niveau de satisfaction du milieu de l'aviation	RMR Partie III Réal. de rend. Site Web : www.cat-tac.gc.ca Guide sur les audiences du Tribunal

Réalisations en matière de rendement

En effectuant ses révisions des décisions d'application des règlements et de délivrance des permis prises par le ministre des Transports, le programme d'intérêt public que le Tribunal de l'aviation civile pourvoit est particulier dans le secteur de l'aviation civile au Canada. L'efficacité des opérations du Tribunal peut se traduire en une validation et confirmation visibles du système de sécurité de l'aviation civile au Canada. De plus, le Tribunal pourvoit un processus pouvant rapidement identifier les préoccupations de nature technique ou législative touchant l'aviation, menant à des modifications nécessaires à la réglementation aérienne. Tous les Canadiens pourraient bénéficier d'un rehaussement et

du maintien de la sécurité aérienne au Canada. Au cours de l'exercice 2000–2001 le Tribunal prévoyait traiter environ 350 dossiers pour les dépenses prévues s'élevant à 1 204 244 $ et neuf ÉTP. Le Tribunal a traité 350 causes réelles. Un état détaillé des dossiers répartis par catégorie et par région ainsi que les révisions et appels entendus au cours des cinq dernières années figurent aux tableaux 2 à 4 aux pages 8 et 9.

Durant l'exercice de 12 mois, le Tribunal de l'aviation civile a enregistré 222 nouvelles requêtes en révision et 22 requêtes en appel du milieu de l'aviation. Cela représente une diminution de 6 nouveaux dossiers enregistrés par rapport à l'exercice 1999–2000. Aux nouvelles causes enregistrées au cours de cet exercice s'ajoutent 150 causes reportées de l'exercice précédent, pour un total de 350 causes portées devant le Tribunal durant cet exercice, soit 25 dossiers de plus qu'en 1999–2000.

Les 350 causes traitées par le Tribunal se répartissent comme suit : 16 causes en attente d'une décision ont été reportées de l'exercice 1999–2000, et au cours de l'exercice en cours, 150 causes ont été réglées sans audience et 91 causes ont été réglées à la suite d'une audience, dont 24 causes sont en attente d'une décision. À la fin de l'exercice 2000–2001, 73 causes étaient en suspens et 20 causes étaient fixées pour l'exercice 2001–2002.

Plusieurs des 150 causes réglées sans la tenue d'une audience avaient été enregistrées auprès du Tribunal mais ont été réglées peu avant la tenue de l'audience, c'est-à-dire 58 causes dont tous les préparatifs de l'audience avaient été complétés par le greffe. Dans plusieurs cas, les parties sont arrivées à une entente. Dans d'autres cas, Transports Canada ou le titulaire d'un document ont retiré leur requête. Quatre-vingt-onze audiences ont été tenues devant le Tribunal, soit 69 révisions de premier niveau et 22 appels de second niveau.

Tableau 2 : Total des dossiers par catégorie

*Catégorie	Pacif.	Ouest	Centre	Ont.	Qué.	Atlan.	SP	Total	%
Cas médicaux	12	8	10	22	22	3	0	77	22
Suspensions	10	2	2	17	24	7	3	65	19
Amendes**	7	40	39	38	60	11	5	200	57
Annulations	2	0	0	0	6	0	0	8	2
Total	31	50	51	77	112	21	8	350	100
%	9	14	15	22	32	6	2	100	

* Voir référence pour plus d'information au sujet des catégories

** Comprend une cause reçue de l'Office des transports du Canada

Nota : Les régions du Centre et de l'Ouest sont représentées par la Région des Prairies et du Nord.

Bien que les indicateurs dans les tableaux 2 et 3 soient des chiffres réels, ils ne sont pas suffisants pour déterminer toutes les répercussions financières simplement en prévoyant le nombre de demandes reçues pour chaque genre d'infraction et la façon dont elles seront traitées. Toutefois, les coûts estimatifs moyens pour les audiences en révision et en appel au cours des cinq derniers exercices figurent au tableau 5 à la page 15.

Tableau 3 : Révisions et appels réglés à la suite d'une audience

Niveau des audiences	Pacif.	Ouest	Centre	Ont.	Qué.	Atlan.	SP	Total	%
Révisions	5	6	16	14	25	3	0	69	76
Appels	2	3	7	2	8	0	0	22	24
Total	7	9	23	16	33	3	0	91	100

Tableau 4 : Révisions et appels tenus au cours des cinq dernières années

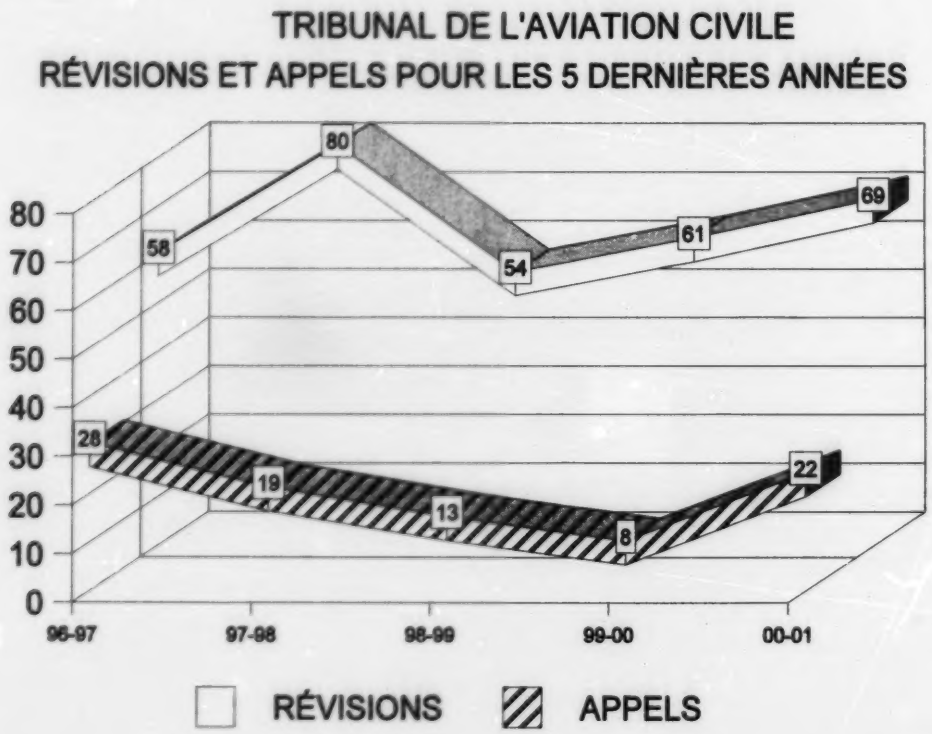

L'efficacité du programme peut se mesurer par sa capacité de permettre aux intéressés du milieu de l'aviation d'obtenir la révision des décisions ministérielles de façon juste, équitable et dans un laps de temps raisonnable. Les audiences du Tribunal sont facilement accessibles aux profanes sans les complications juridiques concomitantes et sans l'accumulation des causes que subissait le système juridique avant la création du Tribunal de l'aviation civile.

Le Tribunal encourage fortement ses membres à rendre leurs décisions rapidement. Le Tribunal joint les motifs écrits à toutes ses décisions bien qu'il n'existe aucune exigence réglementaire à cet effet. Cela permet à Transports Canada et à tout titulaire d'un document d'aviation canadien de mieux comprendre l'issue de l'affaire et, le cas échéant, de pouvoir faire une décision en connaissance de cause quant à l'exercice de leur droit d'appel. Le nombre de jours écoulés avant qu'une décision ne soit rendue après la fin d'une audience se chiffre en moyenne à 49 pour une révision et 68 pour un appel, ce qui représente un accroissement de l'efficacité depuis 1992–1993 lorsque le nombre de jours écoulés avant qu'une décision ne soit rendue après la fin d'une audience se chiffrait en moyenne à 120 pour une révision et 90 pour un appel. Cela permet une conclusion du processus de révision en temps opportun pour les deux parties comparaissant devant le Tribunal et se traduit en un niveau élevé de statisfaction dans milieu de aviation.

La mission du Tribunal est de rendre justice et d'être perçu comme tel dans toutes les révisions et appels, et de régler les litiges en accord avec les *Règles concernant la procédure des affaires portées devant le Tribunal de l'aviation civile* dans toutes causes d'une façon équitable, indépendante et dans un laps de temps raisonnable.

Le Tribunal encourage la tenue de conférences préparatoires à l'audience pour venir en aide aux parties comparaissant devant lui, pour identifier les questions sur lesquelles le Tribunal devra statuer et pour permettre la divulgation de documents et l'échange de ceux-ci. Dans 15 causes, cela a permis de réduire la durée d'audience de 4 jours à 2 jours et d'éviter les ajournements de dernière minute rendus nécessaires à la suite de divulgations tardives. De plus, ces conférences ont permis au Tribunal de régler de façon particulièrement efficace les suspensions et les annulations de licences imposées pour des raisons médicales sans que la tenue d'une audience ait été nécessaire. Le personnel du Tribunal consulte les parties autant que possible pour fixer des dates d'audiences mutuellement convenues, permettant ainsi d'éviter d'ajourner les audiences inutilement.

Le succès du Tribunal des 15 dernières années repose sur l'importance accordée à la formation et au développement de ses membres à temps partiel et de son personnel. Une part importante du budget du Tribunal est consacrée à la formation. Le soin apporté à la conception des programmes de formation et des colloques se reflète sur la qualité des audiences tenues partout au pays et sur les décisions rendues par les membres du Tribunal.

Autres points à noter sur le rendement

Les propriétés pangouvernementales

Le Tribunal de l'aviation civile fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Le Tribunal a pour clientèle le milieu de l'aviation et en offrant ses services au public canadien de l'aviation, il contribue à un système de mise en application et de délivrance des permis sécuritaire et efficace.

ANNEXE 1 : RAPPORTS CONSOLIDÉS

Plans futurs

Le Tribunal de l'aviation civile verra son mandat élargir pour agir à titre d'organisme multimodal de révision relativement à des décisions d'application des règlements et des mesures administratives prises en vertu de diverses lois fédérales sur les transports. C'est donc dire que la charge de travail du Tribunal augmentera davantage au cours des prochaines années.

Rapports annuels exigés par la loi

Le Tribunal soumettra au Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne comme sujet de discussion la révocation de l'article 35 de la *Loi sur l'aéronautique*. Il paraît qu'un projet de loi a été préparé en vue d'élargir le mandat du Tribunal de l'aviation civile pour que ce dernier agisse à titre de Tribunal multimodal. Advenant qu'on décide d'éliminer le rapport annuel, il serait probablement jugé opportun d'apporter la modification à ce moment-là. Par conséquent, il est vraisemblable que le Conseil consultatif sur la réglementation aérienne canadienne reportera la modification proposée de l'article 35 au moment donné.

Entente-cadre pour l'union sociale

Le Tribunal constitue le seul forum permettant aux titulaires de documents d'aviation canadiens de s'assurer d'avoir accès à un jugement indépendant régi par les principes de la justice naturelle. Il n'y a aucun chevauchement ou double emploi du rôle du Tribunal avec le rôle de tout autre comité, agence ou commission. Le Tribunal est particulier dans le secteur des transports en ce sens qu'il joue un rôle d'organisme d'arbitrage. Le Canada compte environ 65 000 employés d'aviation brevetés et environ 30 000 aéronefs immatriculés. À cause de ce volume, le nombre d'infractions à la *Loi sur l'aéronautique* devrait augmenter légèrement ou au moins demeurer stable. Le personnel de l'application des règlements et de la délivrance des permis de Transports Canada peut, sous le régime de la *Loi sur l'aéronautique*, suspendre, annuler ou refuser de renouveler un document d'aviation canadien ou imposer une amende. Les mesures de contrainte relèvent de Transports Canada mais ont des effets sur le Tribunal. Le Tribunal est aussi touché par le remaniement de la réglementation aérienne par le ministère, y compris la désignation de plusieurs infractions sous le régime du *Règlement sur les textes désignés* celles-ci ayant été jugées autrefois dans l'organisation judiciaire.

ANNEXE 2 :TABLEAUX DE RAPPORTS FINANCIERS

Présentation de l'information financière

Le Tribunal avait des dépenses prévues de 985 000 $. Durant l'année, le budget supplémentaires des dépenses a augmenté les autorisations totales à 1 204 000 $. Les dépenses réelles étaient de 1 120 244 $. Les coûts pour le personnel représentaient 54 % des dépenses réelles, les biens et services représentant 46 %. Le coût des causes réglées à la suite d'une audience était de 253 859 $ et 41 662 $ pour les causes réglées sans audiences.

Le nombre de demandes pour les services du Tribunal a augmenté de façon appréciable. L'augmentation du nombre de causes réglées à la suite d'audiences plus complexes et plus coûteuses à été plutôt marquée au cours de l'an dernier. En 1999-2000, la moyenne mensuelle des audiences s'est élevée de 5,5 à 8. Ce niveau mensuel des activités n'a pas changé en 2000-2001. En plus d'avoir augmenté en nombre, les audiences sont plus complexes et les dépenses connexes engagées pour les déplacements et les services professionnels sont plus élevées. Par conséquent, pour couvrir l'augmentation des frais administratifs, le Tribunal a reçu des fonds supplémentaires de 135 000 $ grâce à une présentation au Conseil du Trésor. Le Tribunal a été appelé à avoir en place un nouveau système financier, soit le système SIF, à partir du 1er avril 2001. Le Tribunal est relié au système financier ministériel commun (SFMC) offert par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le Conseil du Trésor a alloué un montant de 20 000 dollars du crédit 10 pour la mise en application du système financier .

Tableau 5 : Coûts moyens pour les révisions et appels

(Dollars)	**2000–2001**	**1999–2000**	**1998–1999**
Révisions	2 535,41 $	2 977,37 $	2 588,00 $
Appels	4 913,51 $	7 114,77 $	5 740,00 $
Révisions et appels entendus	**91**	**69**	**67**

Lorsque nous comparons les audiences, il y a des écarts importants dans les ressources dépensées à cause de facteurs incontrôlables comme l'endroit où sont tenues les audiences, le temps qui y a été consacré, les voyages, la rémunération, les interprètes, la préparation, la rédaction des décisions, les coûts relatifs à la sténographie judiciaire, les transcriptions, la traduction. La présidente et le vice-président ont entendu 19 des 91 causes. Les causes sont entendues conjointement pour réduire les coûts. Les coûts moyens fluctuent à chaque exercice puisqu'ils sont déterminés d'après le nombre de révisions et la complexité des causes.

Les tableaux suivants s'appliquent au Tribunal de l'aviation civile

Tableau 1 – Sommaire des crédits approuvés

Besoins financiers par autorisation (en milliers de dollars)				
		2000–2001		
Crédit		Dépenses Prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	Tribunal de l'aviation civile			
40	Dépenses de fonctionnement	885,0	1 101,0	1 020,2
	Dépenses en capital	–	–	–
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	100,0	103,0	100,0
(S)	Présidente du Tribunal de l'aviation civile - traitement et allocation pour automobile	–	–	–
(S)	au besoin	–	–	–
	Total pour l'agence	985,0	1 204,0	1 120,2

Tableau 2 – Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Tribunal de l'aviation civile			
Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)			
	2000–2001		
Secteur d'activité	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
ÉTP	8	8	9
Fonctionnement	985,0	1 204,0	1 120,2
Total des dépenses brutes	985,0	1 204,0	1 120,2
Coût des services offerts par d'autres ministères	165,8	165,8	159,3*
Coût net du programme	1 150,8	1 369,8	1 279,5

* Il s'agit d'une réduction de 6,5 pour les locaux fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Tableau 3 – Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

Comparaison historique des dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en milliers de dollars)					
			2000–2001		
Secteur d'activité	Dépenses réelles 1998-1999	Dépenses réelles 1999-2000	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Tribunal de l'aviation civile	913,1	992,0	985,0	1 204,0	1 120,2
Total	913,1	992,0	985,0	1 204,0	1 120,2

PARTIE IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires

Tribunal de l'aviation civile
333, avenue Laurier Ouest
Pièce 1201
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Téléphone : (613) 990-6906
Télécopieur : (613) 990-9153
Courrier électronique : cattac@smtp.gc.ca
Site Web sur Internet : www.cat-tac.gc.ca

Faye Smith – Présidente
Allister Ogilvie – Vice-président
Marie Desjardins – Chef à la haute direction intérimaire
Mary Cannon – Greffière intérimaire (régions de l'Ontario, des Prairies et du Nord et du Pacifique)
Susanne Forgues – Greffière intérimaire (siège principal et régions du Québec et de l'Atlantique)

Lois appliquées et règlements en vigueur

Loi sur l'aéronautique	(L.R., ch. A-2) modifiés
Règlement sur les textes désignés (Office des transports du Canada)	(DORS/99-244) 11 juin 1999
Règles du Tribunal de l'aviation civile	(DORS/93-346) modifié

Rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels

Rapport sur les plans et les priorités 2001–2002
Rapport annuel 2000–2001
Guide sur les audiences du Tribunal

Référence

Dans les tableaux, les données se répartissent en quatre catégories

Cas médicaux	**Suspensions**	**Amendes**	Annulations
– CCA*	– certificat d'exploitation	– CCA*	– certificat de navigabilité
– pilote	– contrôle de la compétence du pilote	– exploitant (sûreté)	– personnel (sûreté)
	– exploitant (sûreté)	– pilote	– pilote
	– organisme de maintenance agréé	– propriétaire d'aéronef	– TEA**
	– personnel (sûreté)	– TEA**	
	– pilote (application de la loi)	– utilisateur	
	– pilote (compétence)		
	– pilote (qualification de vol–instruments)		
	– TEA**		

* CCA (contrôleur de la circulation aérienne)
** TEA (technicien d'entretien d'aéronefs)

INDEX

Message de la présidente 3
Contexte propre à l'organisme 5
Mandat, vision et mission 5
Cadre de fonctionnement 5
Organigramme 6
Réalisations en matière de rendement 7
Attentes en matière de rendement et résultats stratégiques 7
Réalisations en matière de rendement 11
Les propriétés pangouvernementales 11
Rapport consolidés 13
Plan futurs 13
Rapport annuels exigés par la loi 13
Entente-cadre pour l'union sociale 13
Présentation de l'information financiers 15
Présentation de information financière 15
Renseignements supplémentaires 19
Personnes ressources pour obtenir des renseignements supplémentaires 19
Lois appliquées et règlements en vigueur 19
Rapports annuels exigés par la loi et autres rapports ministériels 20
Référence 20